

Bourses du programme d'AOCC 2023-2024

Dans le cadre de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations et avec le support des Services aux Autochtones Canada, l'Association canadienne des optométristes est heureuse de fournir une fois de plus du financement pour faciliter l'embauche et la formation de jeunes Autochtones comme assistants-es optométriques certifiés-es canadiens-nes.

Sous la direction d'un.e **optométriste membre de l'ACO**, les candidat.e.s retenu.e.s sont employés par le cabinet et deviennent des assistant.e.s optométriques qualifié.e.s et spécialisé.e.s.

Le financement comprend :

- » Les frais d'inscription au programme d'AOCC
- » Salaires* du **4 septembre 2023 au 31 mars 2024**. Les employeurs ont la possibilité d'offrir un salaire horaire plus élevé pour favoriser le maintien en poste.
- » Inscription, déplacement et hébergement pour l'atelier obligatoire de deux jours de l'AOCC.

*15 \$ de l'heure pour un maximum de 35 heures, 4 % d'indemnité de vacances et RPC, AE.

Les candidat.e.s âgé.e.s de 18 à 30 ans qui répondent à l'un des critères suivants sont admissibles :

1 Résident.e dans une réserve ou dans une communauté reconnue sur une terre de la Couronne.

- » Vivre temporairement à l'extérieur de la réserve, mais principalement à des fins d'éducation ou d'emploi.

2 Inuits qui résident hors de leur territoire :

- » Les Inuits vivant au Canada qui ne sont plus admissibles au financement de leur territoire.
- » Une preuve de refus du territoire est requise pour démontrer l'admissibilité.

Date de début du programme AOCC : 4 septembre, 2023

Date de fin du programme AOCC : 7 juin, 2024

La date limite
pour les
demandes de
bourses est le

**14 août,
2023.**

L'ACO s'engage à favoriser l'inclusion et la diversité dans le domaine de l'optométrie!



Nom de la personne candidate :

Nom de la bande ou de la communauté autochtone :

Adresse :

Nom de l'optométriste qui parraine la candidature:

Adresse de la clinique :

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU/DE LA CANDIDAT.E: COCHEZ TOUTES LES CASES QUI S'APPLIQUENT

Être résident.e d'une réserve, des collectivités reconnues ou des terres communautaires.

Une preuve d'identité et de résidence est requise.

Être âgé.e de 18 à 30 ans.

Être légalement autorisé.e à travailler conformément aux lois et aux règlements provinciaux ou territoriaux pertinents;

Ne pas recevoir de prestations d'assurance-emploi (AE);

SECTION À REMPLIR PAR LE/LA CANDIDAT.E

Comment comptez-vous utiliser cette formation et ces compétences pour avoir un impact positif sur votre communauté autochtone ou pour contribuer aux questions et aux causes autochtones ?

Quels sont vos objectifs et aspirations à long terme et comment cette bourse vous aidera-t-elle à les atteindre ?

Comment pensez-vous intégrer les perspectives, les connaissances et les pratiques autochtones dans votre nouveau rôle d'assistant.e optométrique ?

Signature du/de la
candidat.e

Date:

SECTION À REMPLIR PAR L'OPTOMÉTRISTE QUI PARRAINE :

Comment allez-vous encadrer l'AO et lui fournir toute l'expérience nécessaire pour répondre aux critères du programme d'AOCC?

Comment allez-vous favoriser la diversité et l'inclusion dans votre clinique, en assurant un environnement inclusif qui valorise et respecte les individus de toutes origines, promeut l'égalité des chances et recherche activement des perspectives diverses ?

Déclaration d'intérêt de l'optométriste qui parraine la candidature :

J'agirai à titre de mentor et je fournirai à l'AO toute l'expérience nécessaire pour répondre aux exigences du programme d'AOCC.

Signature de
l'optométriste:

Date: